



12610 - La pose de ventouses pour un jeûneur malade

question

Le traitement qui consiste à poser une ventouse pour évacuer du sang vicié entraîne-t-il l'invalidité du jeûne du traitant et du patient? Les concernés doivent-ils s'abstenir du jeûne quitte à le rattraper ultérieurement ou quoi? Dites-moi ce qu'il en est?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le jeûne observé par le traitant et le patient s'invalident mais ils doivent s'abstenir de tout ce qui est incompatible avec le jeûne pendant la journée. Ceci s'atteste dans la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) : **Le poseur de la ventouse et celui qui en bénéficie perdent tous les deux leur jeûne.** (Rapporté par Abou Dawoud, 2367 et par Ibn Madja, 1679 et jugé authentique par al-Albani dans Sahih Abi Dawoud, 2074)

Allah est le garant de l'assistance. Bénédictio et salut soient sur notre prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons.